



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTÈME

ECB-PUBLIC

Christine LAGARDE

Présidente

M. André Rougé

M. Christophe Bay

M. Pierre Pimpie

M^{me} Angéline Furet

M. Jean-Paul Garraud

M^{me} Valérie Deloge

Membres du Parlement européen

Parlement européen

Rue Wiertz 60

B-1047 Bruxelles

Francfort-sur-le-Main, le 8 mai 2026

L/CL/26/97

Objet : votre lettre (QZ-005)

Mesdames et Messieurs les députés européens,

Je vous remercie pour votre lettre, qui m'a été transmise par M^{me} Aurore Lalucq, présidente de la commission des affaires économiques et monétaires, dans un courrier daté du 6 mars 2026.

Le prêt de soutien à l'Ukraine approuvé récemment ne modifie sensiblement ni les perspectives budgétaires ni la soutenabilité de la dette publique de l'Union européenne (UE). D'un montant de 90 milliards d'euros, soit environ 0,5 % du PIB de l'UE¹, ce prêt est destiné à couvrir les besoins de financement de l'Ukraine pour la période 2026-2027. Son incidence sur le profil global d'endettement et les coûts du service de la dette de l'UE reste limitée. La charge d'intérêts associée est estimée à environ 3 milliards d'euros (0,016 % du PIB de l'UE) par an à partir de 2028 et sera couverte par le budget de l'UE. Cela représente un coût modeste par rapport aux plans de financement et au budget globaux de l'UE².

À titre de comparaison, à fin 2025, l'encours total des dettes de l'UE s'élevait à 738 milliards d'euros (environ 3,9 % du PIB de l'UE). Il devrait encore s'accroître en lien avec le plan de financement, à hauteur de

¹ Sur la base du PIB de l'UE en 2025.

² Lors d'une réunion de la commission des budgets du Parlement européen, le 5 février 2026, Piotr Serafin, commissaire au budget, à la lutte antifraude et à l'administration publique, a estimé le coût du service de la dette à environ 1 milliard d'euros en 2027 et à quelque 3 milliards d'euros par an à partir de 2028.

Adresse

Banque centrale européenne
Sonnemannstrasse 20
60314 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Adresse postale

Banque centrale européenne
60640 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Tél. : +49 69 1344 0
Télécopie : +49 69 1344 7305
Site Internet : www.ecb.europa.eu

160 milliards d'euros, prévu pour 2026. Doté d'une enveloppe totale de 637 milliards d'euros, le programme *Next Generation EU* (NGEU) représente l'essentiel de ces fonds. De ce point de vue, le prêt de soutien à l'Ukraine d'un montant de 90 milliards d'euros ne représente qu'un supplément limité.

Cette augmentation de la capacité d'emprunt s'accompagne de solides garde-fous. Toutes les obligations de l'UE sont garanties par la « marge de manœuvre » disponible au titre du plafond des ressources propres prévu par le budget de l'UE, qui est fixé à 1,4 % du revenu national brut (RNB) de l'UE, et qui a été temporairement majoré de 0,6 % du RNB de l'UE de façon à couvrir les emprunts effectués dans le cadre du programme NGEU³. La Commission européenne a élaboré un cadre global de gestion des risques pour ses opérations de gestion de la dette et prévoit d'emprunter environ 700 milliards d'euros au cours des cinq prochaines années pour honorer ses obligations de financement et couvrir le refinancement de la dette existante⁴. Dans ce contexte, les charges d'intérêts supplémentaires liées au prêt de soutien à l'Ukraine ne modifient pas sensiblement la position budgétaire à moyen terme de l'UE ni n'augmente significativement la charge budgétaire supportée par les États membres à travers le budget de l'UE⁵.

Les emprunts conjoints de l'UE se sont avérés être un outil très efficace pour relever des défis communs, en particulier en période de forte pression économique. Même si les emprunts conjoints comportent bien sûr des coûts et des risques de remboursement pour les États membres, comme c'est le cas aussi des emprunts au niveau national, ils supposent des coûts de financement réduits, en particulier pour les pays les plus endettés, et se sont montrés essentiels pour relever de vastes défis communs qui devraient sinon être couverts par des emprunts nationaux. Il appartient aux États membres d'intégrer les implications financières des programmes financés par endettement de l'UE dans leur planification budgétaire à moyen terme, en tenant compte des objectifs généraux de respect des règles budgétaires de l'UE, incluant la préservation de la viabilité budgétaire à long terme et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés européens, mes salutations distinguées

[signature]

Christine Lagarde

³ La marge de manœuvre budgétaire correspond à la différence entre le plafond des ressources propres (c'est-à-dire le montant maximal des ressources pour lequel la Commission peut demander la contribution des États membres au cours d'une année donnée) et les fonds dont elle a effectivement besoin pour couvrir les dépenses prévues par le budget.

⁴ Cf. la [Investor presentation](#) (présentation à l'intention des investisseurs) de la Commission européenne.

⁵ Le remboursement du principal est subordonné au versement par la Russie de réparations de guerre, alors que le calendrier et le résultat de tout règlement négocié du conflit sont difficiles à prévoir. Comme indiqué, compte tenu du montant relatif du prêt par rapport au total des emprunts de l'UE, l'utilisation du budget de l'UE en tant que garant final ne modifie pas sensiblement les perspectives budgétaires de l'UE.